

## EXPERTISES TRANSVERSALES

# L'établissement de la déclaration de succession : combinaison des règles civiles et fiscales



### OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- La déclaration de succession apparaît souvent comme l'élément essentiel du règlement de la succession puisqu'elle doit être formalisée dans un certain délai, sous peine de pénalités. Si ce sont les règles fiscales qui gouvernent son établissement, il ne faut pas omettre qu'elle reste, sauf exception, soumise aux règles civiles de dévolution et de liquidation.
- Cette formation a pour objectif de rappeler les principes mais aussi d'aborder l'incidence des libéralités consenties par le défunt sur l'établissement de la déclaration de succession. De même, il convient de prendre en compte l'assurance-vie, de plus en plus utilisée de nos jours, ce qui a une influence sur la déclaration de succession.



### MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Exposé théorique et cas pratiques



### SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Support de travail avec l'essentiel, les textes et la jurisprudence
- Support de cas pratiques
- PowerPoint



#### FORMATEURS

Benoît MOCOTTE  
et Sébastien RICHARD  
Juristes consultants du CRIDON LYON



#### DURÉE

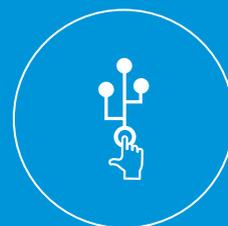
7 heures

#### MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

#### MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



#### RÉF. CSN

Se reporter  
à l'annexe CSN



#### PUBLICS

Notaires - Clercs

#### PRÉ-REQUIS

Intermédiaire



#### PLUS-VALUE

- Approfondissement des connaissances
- Maîtrise des règles d'établissement de la déclaration de succession
- Combinaison des règles civiles et fiscales



**CRIDON LYON**

Partenaire expert du notaire

## L'ÉTABLISSEMENT DE LA DÉCLARATION DE SUCCESSION: COMBINAISON DES RÈGLES CIVILES ET FISCALES

- Droit civil de la famille
- Droit fiscal

1

### RÈGLES DE BASES: L'ACTIF ET LE PASSIF

20min

- Les immeubles
- Les meubles
- Le passif

2

### LA PRÉSENCE DE LIBÉRALITÉS

3h30

- Le rapport des libéralités antérieures
- La réduction des libéralités antérieures
- Les legs

3

### LA PRÉSENCE D'UNE ASSURANCE-VIE

1h30

- Assurance-vie et communauté
- Assurance-vie et succession

4

### ABATTEMENTS ET TAXATION

1h30

- Les règles de dévolution civile
- Les abattements et exonérations
- La taxation